

DOCUMENT D'ACTION

FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA STABILITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DU PHÉNOMÈNE DES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-REG-20 Programme d'Appui au G5 pour la Sécurité au Sahel (PAGS) Phase II			
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad L'action sera menée depuis les 5 pays du G5 SAHEL avec le QG du projet en Mauritanie			
Montants concernés	Coût total estimé: 10 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 10 000 000 EUR			
Modalités de mise en œuvre	Gestion directe – Octroi d'un Contrat de services à <i>CIVI.POL Conseil, à la tête d'un consortium d'agences d'Etats membres</i>			
Canaux d'acheminement	11 000			
Code CAD	15 110 Public Sector Policy and Administrative management			
Marqueurs	Objectives de politique générale	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Contribution au développement / bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Soutien à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Egalité de genre et empowerment de femmes et filles	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement commercial	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé reproductive, maternelle, nouveaux nés et sante infantile	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueur migration	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	SDG	SDG 16 : Promote just, peaceful and inclusive societies		
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages de la migration en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées 4. Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes			
Domaines d'intervention du	4. Amélioration de la gouvernance et de la prévention des			

Fonds fiduciaire	conflits
Durée de la mise en œuvre	36 mois
Bénéficiaires de l'action	Secrétariat Permanent du G5 SAHEL et autres organes du G5 SAHEL Forces de Sécurité Intérieure des 5 pays du G5 SAHEL Population du G5 SAHEL
Dérogations, accord préalable et exceptions autorisées	Attribution directe de contrat de service à une agence d'un Etat membre ¹

¹ Annexe H2B du COMPANION Accord préalable pour l'attribution directe a des Agences des EM, octroi directe des subventions & services, cas de financement rétroactif, etc.

RÉSUMÉ

Malgré une forte mobilisation de la communauté internationale et en particulier de l'Union européenne, la région continue d'être marquée par un besoin important de développement et de stabilité, constamment aggravé par des menaces récurrentes pour sa sécurité et qui se sont encore accentuées au cours des dernières années. La situation reste aujourd'hui encore extrêmement instable dans la région, tandis que les activités terroristes qui s'étaient limitées jusque-là pour l'essentiel au Mali et au Niger, s'étendent désormais au Burkina et au Tchad. Les migrations irrégulières et la criminalité qui y est liée, telle que la traite des êtres humains et le trafic de migrants, les trafics et la criminalité transnationale organisée, favorisés par la corruption, sont en plein essor, en particulier là où les pouvoirs publics sont faibles et/ou peu présents.

L'Union européenne s'est engagée à soutenir le G5 Sahel dans son entreprise de coopération pour une meilleure gestion des frontières et une réponse commune aux grandes menaces transfrontalières auxquelles les cinq pays de la région doivent faire face comme le terrorisme et le crime organisé. Dans cet esprit, la présente action vise à soutenir le renforcement des capacités du Secrétariat Permanent du G5 Sahel dans les domaines prioritaires de dialogue, de concertation et de coordination, notamment en matière de gestion des frontières et de la sécurité, et à apporter un appui technique et pédagogique au Collège Sahélien de Sécurité et à l'Académie Régionale de Police.

Le projet PAGS 2 fait suite à un premier projet de 7 millions d'EUR (projet d'appui au G5S pour la Sécurité au Sahel) mis en œuvre sur la période Août 2016 – Septembre 2019 dont les résultats ont été jugés pleinement satisfaisants par l'ensemble des parties prenantes. Il est donc souhaité de poursuivre cette action visant à contribuer à renforcer la sécurité des cinq Etats membres du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), d'identifier les défis communs auxquels ils doivent faire face et les moyens d'y répondre dans une optique de coopération régionale. Plus spécifiquement, l'objectif vise un renforcement des capacités des organes du G5 SAHEL, en particulier celles du Bureau Défense et Sécurité.

Ainsi, les principales interventions peuvent se décliner comme suit :

- Renforcement des capacités du Secrétariat Permanent du G5 Sahel en matière de défense et sécurité et des structures de formation de cadres qui lui sont rattachés;
- Appui au Secrétariat Permanent du G5 Sahel dans son action en matière de Développement et de Gouvernance et dans le renforcement interne de son fonctionnement ;
- Renforcement des capacités de coopération et de coordination entre le Secrétariat Permanent et les Comités nationaux de coordination (CNC)

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, l'UE dispose d'une activité civilo-militaire de Politique de Sécurité et de Défense Commune, chargée, entre autre, du soutien aux structures de gouvernance et de formation du G5 Sahel, ce qui est également l'objet de ce projet. De ce fait, une complémentarité systématique entre les deux initiatives devra être recherchée, et formalisée, dès la phase préparatoire de ce projet.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1. Contexte

Comme évoqué dans le Plan d'Action Régional 2015-2020 de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Sahel, la sécurité et le développement dans la région du Sahel sont d'une importance cruciale pour l'Union européenne. Les tensions internes, la faiblesse des institutions, la poussée démographique, la multiplication des crises alimentaires, la fragilité de la gouvernance et de l'État de droit, les migrations clandestines et la criminalité qui y est associée, telle que la traite des êtres humains et le trafic de clandestins, la radicalisation et l'extrémisme violent sont autant de problèmes graves auxquels est confrontée cette région et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions en dehors de celle-ci, y compris en Europe.

Malgré la mobilisation de la communauté internationale et en particulier de l'Union européenne, la région continue d'être marquée par un besoin important de développement et de stabilité, aggravé par des menaces récurrentes pour sa sécurité et qui se sont encore accentuées au cours des dernières années. La situation reste aujourd'hui encore extrêmement instable dans la région, tandis que les activités terroristes qui s'étaient limitées jusque-là pour l'essentiel au Mali et au Niger, s'étendent désormais au Burkina et au Tchad.

Les migrations irrégulières et la criminalité qui y est liée, telle que la traite des êtres humains et le trafic de migrants, la corruption, les trafics et la criminalité transnationale organisée sont en plein essor, en particulier là où les pouvoirs publics sont faibles et/ou peu présents. Le Niger est une plaque tournante importante et un pays de transit majeur pour les mouvements migratoires qui traversent le Sahel. La pression migratoire est de plus en plus forte, ce qui a de graves conséquences à la fois pour les pays de la région et pour l'UE.

La gestion des espaces transfrontaliers dans la région apparaît comme un enjeu majeur pour la stabilité de la région. La surface cumulée des pays du G5 Sahel est de 5 096 938 km², soit plus étendue que l'UE 28, tandis que ces pays totalisent une population plus de 6 fois inférieure à l'UE 28, avec 28761 km de frontières à prendre en charge. Nombre d'observateurs imputent la déstabilisation de la sous-région à la « porosité » des frontières saharo-sahéliennes et au fait que ces zones, périphériques par rapport aux capitales, se caractérisent par une faible présence de l'Etat et par l'absence de développement économique. Face à l'immensité des territoires concernés et la faible densité de population, les infrastructures économiques et sociales sont minimales et les pays n'ont pas les capacités d'exercer pleinement leurs fonctions régaliennes. La criminalité organisée et le terrorisme tirent profit de cette situation de fragilité et de la difficulté des Etats à s'investir de manière suffisante sur des territoires immenses où les traditions de mobilité et les contraintes de la géographie et du climat rendent difficiles une approche traditionnelle du concept de frontières. Cette situation très particulière n'a pas permis d'enrayer l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, la recrudescence des trafics, les flux de migration, la radicalisation et plusieurs mouvements de rébellion.

Le trafic de drogues, le trafic de migrants ou d'êtres humains, le trafic d'armes ou de cigarettes et la corruption se développent sans cesse davantage, parfois comme moyen de substitution à une activité économique légale pénalisée par une insécurité chronique. La radicalisation s'installe là où l'éducation et l'espoir reculent et des alliances d'opportunité se nouent entre trafiquants de drogue et certains groupes terroristes. Des groupes islamistes

extrémistes revendiquent des portions de territoire des Etats légitimes et sèment la terreur dans les zones qu'ils contrôlent. Les conditions géographiques hostiles ou difficiles dans de nombreuses zones transfrontalières rendent leur contrôle très difficile par les services de l'Etat qui ont dû être adaptés à ces contraintes particulières et aussi à la mobilité traditionnelle des populations, surtout dans certaines régions où l'accès à l'eau et le pastoralisme sont des facteurs importants de la vie économique.

La liberté de circulation au sein de l'espace CEDEAO pour les ressortissants de cette région est aujourd'hui aussi détournée par les organisations criminelles pour le trafic de migrants ou le trafic d'êtres humains et au sein de la sous-région, où seul le Niger s'est jusqu'ici doté d'une législation pour la lutte contre ce type de trafic. 90% des migrants, essentiellement africains qui cherchent à atteindre l'Europe via la Méditerranée transitent aujourd'hui par l'Afrique de l'Ouest, en particulier le Niger avant de poursuivre leur route périlleuse à travers la Libye, vers la Méditerranée.

La dégradation de la situation sécuritaire dans tout l'espace Sahara-Sahel, consécutive aux crises libyenne, malienne et aujourd'hui nigériane, a encore augmenté la pression sur ces zones transfrontalières, leur caractère stratégique et les enjeux sécuritaires qui s'y attachent. Ces enjeux dépassent le cadre du Sahel et touchent aux intérêts stratégiques des pays du Maghreb et de l'Afrique centrale. Déjà présente dans la Stratégie Sahel de 2011, cette question de la gestion des espaces transfrontaliers est identifiée comme prioritaire par le plan d'action régional pour 2014-2016 et par la feuille de route conjointe entre l'Union européenne et le G5. Elle touche à de nombreuses problématiques d'intérêt commun: i) la lutte contre le terrorisme et les trafics en tout genre qui ont lieu dans la région, ii) la gestion des flux migratoires, et iii) le développement de l'intégration régionale et la facilitation des échanges.

L'Union européenne s'est engagée à soutenir le G5 Sahel dans son entreprise de coopération pour une meilleure gestion des frontières et une réponse commune aux grandes menaces transfrontalières auxquelles les cinq pays de la région doivent faire face comme le terrorisme, le crime organisé. Dans cet esprit, la présente action vise à soutenir le renforcement des capacités du Secrétariat Permanent du G5 Sahel dans les domaines prioritaires de dialogue, de concertation et de coordination, et notamment dans les domaines de la gestion des frontières et de la sécurité et à apporter un appui technique et pédagogique au Collège Sahélien de Sécurité et à l'Académie Régionale de Police.

2.2. Justification

L'action proposée contribue au plan d'action de la Valette, notamment dans son objectif d'intensifier la coopération concernant les migrations et la mobilité légales et de prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes. A ce titre, le financement du projet par le FFU est justifié.

2.3. Enseignements tirés

Le projet PAGS 2 fait suite à un premier projet de 7 millions d'EUR (projet d'appui au G5S pour la Sécurité au Sahel) mis en œuvre sur la période Août 2016 – Septembre 2019. Le PAGS a atteint l'essentiel des objectifs qui lui avaient été fixés :

- **opérationnalisation, même si elle reste encore à parfaire, de la plateforme de coopération en matière de sécurité (PCMS)**, à présent raccordée au réseau I-24/7 d'Interpol qui produit depuis le début de l'année, 2018 avec l'appui technique du projet, un bulletin mensuel d'information ;
- accompagnement, par la formation et la mise en œuvre d'activités, de la **mise sur pied de la cellule régionale de prévention de la radicalisation (CELLRAD)** ;
- **élaboration des lignes directrices d'une stratégie frontières** validée par le G5 SAHEL (comité de défense et de sécurité), Ces lignes directrices fixent d'ores et déjà un cadre pour la conduite d'activités et préparent à la rédaction d'**une stratégie du G5 SAHEL pour la gestion des flux migratoires** ;
- **appui au fonctionnement du secrétariat permanent du G5 SAHEL (SPG5)** qui s'est traduit par des concours concrets et variés en financement et en industrie (cf développements infra);
- **appui au collège sahélien de sécurité (CSS)**, qui a été la première structure de formation de format « G5 » à fonctionner dès le mois de Mai 2017 et qui aura réalisé, au profit des cadres de la sécurité intérieure, de la magistrature et quelques cadres de la société civile une activité de formation par mois depuis cette date.
- **appui à la présidence tournante du Conseil des Ministres du G5 Sahel** à laquelle est apporté par le projet un apport en industrie, un soutien financier à la mise en œuvre d'activité et les expériences, vécues de l'intérieur, des présidences précédentes.

La reconnaissance de ces résultats, et le souhait que l'appui de l'Union européenne se prolonge dans les différents domaines d'intervention du projet, sont explicitement mentionnés tant dans les relevés de conclusions des comités de défense et de sécurité du G5 SAHEL qui se sont tenus le 28 janvier 2019 à Niamey, que dans ceux des réunions d'experts UE-G5 SAHEL. Les procès-verbaux des conseils d'administration du CSS et du 2^{ème} comité de pilotage du projet tenu le 13 février 2019 à Nouakchott en présence du Secrétaire Permanent du G5 sont venus confirmer ces éléments.

La seconde phase du PAGS doit accompagner la montée en puissance du G5 et de ses institutions, et leur autonomisation, en conservant une grande flexibilité dans la mise en œuvre, en réponse à l'évolution de la situation politique, comme aux nouveaux besoins émergeant au sein de nouvelles institutions.

2.4. Actions complémentaires et synergies

Au cours des dernières années, de nouvelles initiatives ont été lancées au niveau régional afin de répondre à la nécessité de renforcer la coordination et l'action collective dans la zone, dans le cadre de plusieurs « Stratégies Sahel », dont les aires d'application sont à géométrie variable.

De manière globale, le G5 Sahel lui-même s'est engagé à inscrire ses actions en cohérence avec les autres organisations régionales dans un esprit de complémentarité et subsidiarité.

De leur côté, l'Union Européenne et ses Etats Membres (France, Espagne, Danemark en particulier) sont très actifs dans la région avec une panoplie d'initiatives, financées par plusieurs instruments financiers (par exemple au moyen du Fonds Européen de Développement, de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix ou de la Facilité

Africaine de Paix) tant au niveau régional qu'au niveau national, sans oublier les missions PSDC déployées dans la région (EUCAP Sahel Niger, EUCAP Sahel Mali, EUTM Mali).

Ces dernières années, l'UE a renforcé son approche régionale au Sahel dans le but de soutenir la coopération transfrontalière et les structures de coopération régionale des pays du G5 Sahel.

Pour ce faire, le Conseil a décidé d'accroître l'efficacité, au niveau régional, de l'action des missions de l'UE relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) au Sahel: EUCAP Sahel Mali, EUCAP Sahel Niger et EUTM Mali. *Il a approuvé le 18 février 2019 un concept d'opération civilo-militaire commun sur la régionalisation de l'action PSDC au Sahel.*

La première phase de la régionalisation de l'action PSDC au Sahel validée par le Conseil le 20 juin 2017 a permis l'établissement d'une **cellule de coordination régionale** (CCR) au sein d'une des missions civiles de l'UE. Cette cellule comprenait un réseau d'**experts en matière de sécurité intérieure et de défense**, déployés au Mali mais aussi au sein des délégations de l'Union auprès d'autres pays du G5 Sahel (Mauritanie, Burkina Faso, Niger et Tchad).

Au cours de la seconde phase, (Concept d'Opération civilo-militaire commun sur la régionalisation de l'action PSDC au Sahel approuvé le 18 Janvier 2019), la cellule de coordination régionale, renommée cellule de conseil et de coordination régionale (CCCR), va être renforcée. Sa structure de commandement et de contrôle sera transférée de Bamako à Nouakchott et son réseau d'experts en matière de sécurité intérieure et de défense dans le domaine de la PSDC, sera intégré au sein des délégations de l'UE auprès de ces cinq pays. La CCCR apportera un soutien, notamment sous forme de conseils stratégiques et par des actions de formation, aux structures du G5 Sahel et aux pays membres de cette organisation, en synergie avec des programmes financés par la Commission et selon une approche intégrée. Les activités de la cellule auront pour objectif de renforcer les capacités régionales du G5 Sahel, en matière de défense et de sécurité et, dans ce contexte, les capacités nationales des pays du G5 Sahel. La CCCR assurera un accompagnement et un suivi du soutien européen de l'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel et des dispositifs nationaux de sécurité intérieure l'accompagnant, dans le but de faciliter et d'améliorer la coopération transfrontalière dans le domaine de la sécurité et de la défense dans la région. Par ailleurs, la Cellule soutiendra à niveau technique les Délégations de l'Union Européenne dans les 5 Pays pour assurer une coordination efficace entre les actions PSDC et les instruments financiers de l'Union Européenne.

La similitude des domaines d'action du PAGS2 et de la CCCR nécessite une identification en amont des complémentarités techniques, afin de maximiser les effets combinés des deux actions et de rechercher leur pérennité. De ce fait, l'identification et la formalisation de processus garantissant cette complémentarité sera mise en place conjointement, dès la phase préparatoire de ce projet. Les zones d'opération des Missions civiles de PSDC au Sahel ont été élargies à l'ensemble des pays du G5 Sahel, ce qui permettra que des activités de conseil stratégique et de formation soient dispensées en faveur des différents pays et structures du G5. La CCCR jouera un rôle de coordination et de facilitation en plus de son travail de conseil stratégique auprès des structures du G5 Sahel.

Par ailleurs, le Fonds Fiduciaire d'Urgence finance également un projet d'appui au G5 mis en œuvre par la GIZ. Ce projet, doté d'un budget de 5 M EUR, cible des entités du G5 qui ne sont pas appuyées directement par notre projet, à savoir: le Bureau de Défense et Sécurité (via le recrutement d'experts), le Comité de Soutien. le Collège de Défense du G5, tous trois basés à Nouakchott, ainsi que le CSAMAP (Centre Sahélien d'Analyse des Menaces et d'Alerte Précoce), qui va s'installer à Ouagadougou,

D'autres bailleurs de fonds comme le Canada, les Etats-Unis et le Japon sont très actifs et interviennent en bilatéral directement avec des actions nationales pour la fourniture de conseil, de formation et d'équipement aux Forces des Sécurité Intérieures et à la justice.

En plus de grandes organisations internationales (UNODC, UNDP, Banque Mondiale), plusieurs organismes/initiatives existent, qui contribuent à une approche régionale, par exemple le Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) à Alger, organisme de l'Union Africaine ; le Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint (CEMOC) basé à Tamanrasset, regroupant des représentants des états-majors militaires des « pays du champ » (Algérie-Mauritanie-Mali-Niger) ; l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL) (Algérie, Burkina-Faso, Niger, Nigeria, Libye, Mauritanie, Tchad, Mali), basée également à Alger, est en charge de la centralisation et du traitement des renseignements reçus des services membres ; la plateforme de coopération judiciaire pénale des pays du Sahel, regroupant la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Burkina Faso.

2.5. Coordination des bailleurs

Compte tenu de la multiplicité de projets et d'initiatives dans la région à la fois de la part des Etats-Membres et des structures onusiennes, un effort particulier devra être fait pour une parfaite coordination des donateurs. Une coordination régulière entre les principaux bailleurs de fonds doit être donc assurée au moyen des fora et des dialogues habituels afin de mieux cibler et calibrer les interventions et éviter ainsi tout doublon et chevauchement.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif global de l'action est de de contribuer à renforcer la sécurité des cinq Etats membres du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), d'identifier les défis communs auxquels ils doivent faire face et les moyens d'y répondre dans une optique de coopération régionale.

L'objectif spécifique vise un renforcement des capacités des structures et organes du G5 SAHEL. Les résultats attendus du présent marché sont les suivants :

- **Résultat 1 :** "En synergie avec la CCCR, les capacités du Secrétariat Permanent du G5 Sahel en matière de défense et de sécurité, et des structures de formation des cadres qui lui sont rattachés sont renforcées"
- **Résultat 2 :** « Le Secrétariat Permanent est soutenu dans son action en matière de Développement et de Gouvernance et son fonctionnement interne est renforcé »
- **Résultat 3 :** « Les capacités de coopération et de coordination entre le SP et les CNC sont renforcées »

Un cadre logique indicatif reflétant les objectifs et les résultats est inclus dans l'Annexe 1 de ce Document d'Action.

3.2. Principales activités

Ces propositions d'activités sont établies à la suite de la prise en compte :

- des besoins et attentes des structures et institutions du G5 Sahel, notamment de ceux exprimés par les recommandations du CDS-S de Niamey le 28/01/2019 et lors du comité de pilotage du PAGS le 13/02/2019 ;
- des évolutions des actions de l'UE au bénéfice des Etats du G5 SAHEL, particulièrement la CCCR (cellule de conseil et de coordination régionale) ;
- et de la poursuite des réalisations du projet PAGS en vue de leur appropriation par les différentes structures bénéficiaires.

Résultat 1 : «Les capacités du Secrétariat Permanent du G5 Sahel en matière de défense et de sécurité, et des structures de formation des cadres qui lui sont rattachés sont renforcées »

- **Appui au réseau de la PCMS** qui demande à être poursuivi par une assistance technique auprès du coordonnateur régional (**recommandation du CDS-S de Niamey du 28/01/2019**).
- **L'appui à la gestion des espaces frontaliers** qui consisterait, en premier lieu, à **finaliser une cartographie évolutive** (système d'information) permettant de visualiser, grâce à un outil interactif, la situation de sécurité aux frontières intérieures et extérieures de l'espace G5 SAHEL (**recommandation du CDS-S de Niamey du 28/01/2019**).
- **Le concours à l'élaboration d'une stratégie du G5 SAHEL pour la gestion des flux migratoires** conjuguant les actions et facilitant l'harmonisation des politiques publiques dans les domaines sécuritaire, économique, social.
- **Poursuite du soutien au Collège sahélien de sécurité (CSS) (recommandation du CDS-S de Niamey du 28/01/2019)**. Les besoins en formation des cadres des services de sécurité intérieure existent; la nécessité d'améliorer la qualité de cet encadrement est donc stratégique. Les résultats et les impacts positifs du CSS sont reconnus. En 20 activités, ce sont 483 citoyens des pays du G5 Sahel, dont 20% de femmes, cadres des forces de sécurité, magistrats, auxiliaires de justice, représentants de la société civile qui ont bénéficié des formations et séminaires organisés par le CSS.
- **Appui au projet d'Académie régionale de police (ARP) au Tchad (recommandation du CDS-S de Niamey du 28/01/2019)** en veillant à sa bonne articulation avec les systèmes de formation nationaux.

Résultat 2 : Le Secrétariat Permanent est soutenu dans son action en matière de Développement et de Gouvernance et son fonctionnement interne est renforcé

- **L'appui au suivi du PIP (Programme d'Investissement Prioritaire), crucial pour le développement du G5 au moyen de ressources dédiées : suivi des annonces, priorisation et montage des projets, coordination des parties prenantes**
- **La poursuite de l'appui aux activités de la CELLRAD**
- **Le soutien à la Stratégie Jeunesse du G5 Sahel**

- **Le soutien à la Plateforme des Femmes du G5 Sahel**
- **L'appui au SP dans le développement et la mise en œuvre de sa stratégie de Communication, en interne dans les pays du G5 et auprès des partenaires**
- **L'appui au SP dans son développement organisationnel**, concours en financement et en industrie (dans des domaines tels que l'organisation interne, audit et monitoring, les fonctions support, etc)

Résultat 3 : « Les capacités de coopération et de coordination entre le SP et les CNC sont renforcées »

- **Poursuite de l'appui aux structures ad hoc créées par le pays assurant la Présidence tournante du Conseil des Ministres.** Ce soutien bénéficie aux Points focaux, confrontés à de nouvelles attributions, ainsi qu'aux structures ad hoc créées par chaque pays pour piloter les activités durant sa Présidence;
- **Renforcement des capacités des CNC dans chacun des pays du G5 SAHEL** par la mobilisation d'une expertise régionale permanente et un appui pour le fonctionnement des CNC.

3.2.1. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Les groupes ciblés par ce projet sont multiples et incluront:

- les officiers des structures "Défense et Sécurité" du G5 Sahel ainsi que son Secrétariat Permanent et les structures ad hoc créées par le pays assurant la Présidence tournante du Conseil des Ministres;
- les représentants des Etats Membres du G5 Sahel (points focaux nationaux) et les Comités Nationaux de Coordination;
- les forces de sécurité intérieures, les acteurs judiciaires, les organismes de formation des pays du G5 Sahel et leurs ministères de tutelle;
- la société civile, les media des pays du G5 Sahel.

Les bénéficiaires finaux du projet sont les populations des pays du G5 Sahel.

3.3. Risques et hypothèses

Les **hypothèses** pour la réussite de l'Action et de sa mise en œuvre sont :

- Le G5 Sahel confirme son engagement à contribuer à une meilleure coordination régionale, notamment dans le secteur de la gestion des frontières communes et de la sécurité;
- Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à mieux se coordonner, notamment en matière de gestion de frontières communes et dans le domaine de la sécurité;
- Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à soutenir une coopération régionale formalisée ;
- Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à participer au Collège sahélien de sécurité et à y associer les structures centrales (ministères) et de formation (écoles).

- Les États membres donnent un rôle dynamisé à leur CNC (notamment dans la mise en œuvre des projets du PIP).

Risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation proposées
Multiplicité des initiatives de partenaires au développement auprès du G5 SAHEL répondant à des logiques propres et entravant le bon déroulement du projet	Elevé	<p>Une expertise (de facilitateur/médiateur) est proposée au Secrétaire permanent du G5 SAHEL afin d'apporter un appui, notamment pour s'assurer de la cohérence des actions proposées, notamment dans le champ de compétence du CSS.</p> <p>Constitution d'un consortium d'Etats membres solide (France, Espagne, Allemagne, Belgique) afin de faciliter un large dialogue politique et rechercher le plus large soutien.</p> <p>Une coordination régulière entre les principaux bailleurs de fonds est assurée, y compris à travers la CCCR, afin de mieux cibler et calibrer les interventions et éviter ainsi tout doublon et chevauchement.</p>
Chevauchement des activités du projet avec celle de la régionalisation de la PSDC / CCCR	Elevé	<p>L'élaboration du document projet du PAGS II s'effectuera en étroite collaboration avec les équipes relevant de la PSDC, en premier lieu la CCCR</p> <p>A cette occasion, un mécanisme de coordination simple sera conçu de façon conjointe</p>
Des tensions politiques entravent la coopération entre les pays	Moyen	Le programme développe une approche technique afin d'éviter tout positionnement 'politique'
L'inertie administrative conduit à des nominations tardives de participants aux formations, compliquant la mise en œuvre des activités	Faible	<p>De nombreuses formations ont été organisées lors du PAGS I ce qui a permis de mettre en place des routines administratives permettant de limiter le risque.</p> <p>Cependant, il sera nécessaire que les participants avertissent les organisateurs des formations lors d'un désistement comme ce ne fut pas toujours le cas lors des sessions du CSS précédentes.</p>

<p>La situation sécuritaire au sein d'un ou de plusieurs pays du G5 Sahel se dégrade, entravant la possibilité de mettre en œuvre des activités</p>	<p>Elevé</p>	<p>Les experts sont sélectionnés pour leur connaissance du pays.</p> <p>Un dispositif de sécurité est mis en place pour accompagner les experts.</p> <p>Des consignes sont données et le niveau de sécurité est adapté à la situation.</p> <p>Une coordination avec les institutions européennes (Commission et Délégations) permet de contenir le risque sécuritaire individuel.</p>
<p>Le CSS ne bénéficie pas d'une autonomie financière à la fin du projet.</p>	<p>Moyen</p>	<p>L'intégration du CSS au sein du G5 SAHEL est la principale mesure d'atténuation proposée.</p> <p>Tout au long de la mise en œuvre du projet, et en particulier lors des actions, l'accent est porté sur la création d'une structure pérenne et autonome, d'un point de vue technique et financier.</p>

3.4. Questions transversales

Tout au long de l'assistance technique fournie au Secrétariat Permanent du G5 Sahel, une attention particulière sera dédiée aux meilleures pratiques internationales et au respect de standards internationaux en matière de droits de l'homme, y inclus les questions de genre. Ces aspects seront intégrés aussi dans toute offre formative au profit du G5 Sahel et de ses Etat membres.

Par ailleurs, au travers d'activités comme le soutien à la Stratégie Jeunesse du G5, à la Plateforme des Femmes du G5 Sahel ou à la cellule de prévention de la radicalisation, le projet soutiendra directement le G5 et ses Etats membres dans leur action à l'endroit des femmes et des groupes vulnérables (enfants, migrants, déplacés, personnes souffrant de handicap) : prise en compte de leurs besoins, des barrières et discriminations qui leur sont faites.

3.5. Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes et bénéficiaires de cette Action incluent le G5 Sahel, et en particulier son Secrétariat Permanent; les Etats Membres du G5 Sahel et leurs représentants (notamment les services d'application de la loi); la CEDEAO; la Commission du Bassin du Lac Tchad; l'UEMOA; l'Union Africaine, etc.

Le Secrétariat Permanent du G5 Sahel sera le principal partenaire de cette Action.

Les partenaires indirects au niveau de chaque pays du G5 SAHEL seront les ministères compétents, les services d'application de la loi, les structures spécialisées, les organismes de

formation. Le projet associera aux formations en fonction des thèmes retenus les acteurs non étatiques, la société civile, le secteur des médias etc.

Il sera également envisagé de travailler en étroite collaboration avec des structures européennes qui pourraient apporter des compétences spécifiques. A cet égard des démarches seront menées auprès du CEPOL, EUROPOL, EBCGA, EASO, afin d'étudier les formes de collaboration possibles (expertise, échange d'expérience, accords de partenariat, etc.) et les missions civiles et militaires déployées par l'UE dans la région du Sahel (EUCAP, EUTM), ce qui est déjà le cas dans le présent projet PAGES. Un partenariat spécifique, particulièrement étroit, sera mis en place avec la CCCR, phase II de la régionalisation de la PSDC, et par son truchement avec les Missions de PSDC, lorsque celle-ci sera déployée.

INTERPOL continuera également d'être impliqué dans la mise en œuvre de certaines activités, en particulier l'animation des PCMS.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Modalité(s) de mise en œuvre

Contrat de prestation de services en attribution directe à un consortium composé des agences d'Etats membres suivants : CIVI.POL (chef de file, France), FIIAPP (Espagne), GIZ-IS (Allemagne), ENABEL (Belgique)

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre est de 36 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 2 mois à partir de la signature du contrat.

4.3. Composantes mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre par un consortium d'au moins trois Etats membres qui seront identifiés selon trois critères : la connaissance de la zone d'intervention ; l'intérêt pour la thématique (en particulier le contre-terrorisme et la lutte contre le crime organisé) et la capacité à mobiliser de l'expertise. Ce dernier critère est essentiel afin que le projet ne soit pas considéré comme approprié par un seul Etat membre.

La décision de travailler avec CIVI.POL est justifiée par le fait que ce projet constitue la suite logique du projet PAGES conduit par un consortium composé de CIVI.POL -France, chef de file), la FIIAPP (Espagne), la GIZ-IS (Allemagne) et ENABEL (Belgique)

Dotées d'une expertise technique spécifique dans le domaine d'intervention retenu, et ayant donné pleinement satisfaction et répondu aux attentes pour la mise en œuvre du précédent projet, ces organisations sont titulaires d'une expertise incontournable en matière de projets de sécurité mais aussi de gouvernance. La décision d'attribution finale du contrat de service sera prise sur la base des critères suivants: i) pertinence de l'action et compatibilité avec les objectifs de la Décision de Financement; ii) qualité de l'action; iii) impact attendu de l'action; et iv) coût-efficacité de l'action.

4.4. Budget indicatif²

Composante	Montant EUR
Objectif spécifique 1: (Composante 1) ; En synergie avec la CCCR, renforcer les capacités du Secrétariat Permanent du G5 Sahel en matière de défense et de sécurité, et des structures de formation des cadres qui lui sont rattachés	5 300 000
Résultat 1.1 : Renforcement des capacités du réseau de la PCMS	500 000
Résultat 1.2 : Conception et mise en place d'un système d'information cartographique des espaces frontaliers et concours à l'élaboration d'une stratégie du G5 SAHEL pour la gestion des flux migratoires	500 000
Résultat 1.3 : Poursuite du soutien au Collège Sahélien de Sécurité	2 300 000
Résultat 1.4 : Appui au projet d'Académie Régionale de Police (ARP)	2 000 000
Objectif spécifique 2 : Appuyer le Secrétariat Permanent du G5 Sahel dans son action en matière de Développement et de Gouvernance et le renforcement de son fonctionnement (Composante 2) ;	2 300 000
Résultat 2.1 : Appui au suivi du PIP (Programme d'Investissement Prioritaire)	1 000 000
Résultat 2.2 : Poursuite de l'appui aux activités de la CELLRAD	500 000
Résultat 2.3 : Soutien à la Stratégie Jeunesse du G5 Sahel	150 000
Résultat 2.4 : Soutien à la Plateforme des Femmes du G5 Sahel	150 000
Résultat 2.5: Appui au SP dans le développement et la mise en œuvre de sa stratégie de Communication, en interne dans les pays du G5 et auprès des partenaires	200 000
Résultat 2.6 : Appui au SP dans son développement organisationnel	300 000
Objectif spécifique 3: Renforcement des capacités de coopération et de coordination entre le SP et les CNC (composante 3)	2 200 000
Résultat 3.1 : Renforcement des capacités des CNC dans chacun des pays du G5 SAHEL	1 200 000
Résultat 3.2 : Renforcement des structures ad hoc créés par le pays assurant la Présidence tournante du Conseil des Ministres du G5 SAHEL	1 000 000
Evaluation et audit	200 000
Total de l'action*	10 000 000 EUR

² Compléter le budget axé sur les résultats

4.5. Suivi des résultats

L'organisation doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer des rapports intermédiaires et finaux.

Pendant la phase initiale de démarrage de l'action, le cadre logique annexé au contrat / la convention signé avec le partenaire de mise en œuvre devra être complétée avec la ligne de base et la cible de chaque indicateur. Les rapports intermédiaires envoyés par le partenaire de mise en œuvre devront montrer la dernière version mise à jour du cadre logique avec les valeurs actuelles de chaque indicateur. Le rapport final devra annexer le cadre logique avec la ligne de base et la valeur finale de chaque indicateur.

Le rapport final, narratif et financier, devra couvrir la période complète de la mise en œuvre.

La Commission pourra mener des visites rationnelles de suivi des résultats du projet, soit à travers son propre staff, soit à travers des consultants indépendants engagés directement par la Commission pour les révisions indépendantes de suivi de résultats (ou recrutés par l'agent contractuel responsable de la mise en œuvre de ces révisions).

Les partenaires de mise en œuvre devront rendre compte d'un certain nombre de macro indicateurs FFU sélectionnés pour cette Action (voir la liste complète à l'annexe III). Le suivi de ces indicateurs devra donc être inclut dans le système de suivi et d'évaluation de chaque composante, en plus des indicateurs déjà existants dans le cadre logique du projet (voir l'annexe II) et intégré dans le Monitoring and Learning System³ (MLS).

Les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets devront fournir des données régulières (au moins trimestrielles) au MLS, dans un format qui sera introduit au cours de la phase de négociation du contrat. Les partenaires de mise en œuvre devront aussi participer à la stratégie d'apprentissage mise au point à travers le MLS, incluant aussi des exercices d'étude de cas.

4.6. Évaluation et audit par la Commission européenne

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le G5, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions. Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement. La Commission Européenne et la Cour des Comptes Européenne peuvent conduire des contrôles sur place ou des inspections des mesures prévues

³ T05-EUTF-SAH-REG-17

par cette décision de financement, afin de sauvegarder les intérêts financiers de l'Union européenne.

4.7. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, y compris de suivi et monitoring, qui seront établies au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan de communication et de visibilité spécifique.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, y compris de suivi et monitoring, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Pour la présente action il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un Plan d'Action. Néanmoins, la visibilité de l'Union européenne sera assurée en fonction de l'évolution du contexte sécuritaire local et selon la sensibilité des activités réalisées, afin de ne pas menacer la sécurité de l'organisation, du bailleur et des bénéficiaires finaux, et en particulier les organisations humanitaires pour ne pas compromettre leurs principes d'action humanitaire neutre et indépendante.

Liste d'acronymes

Acronyme	Signification
ARP	Académie Régionale de Police
BDS	Bureau de Défense et de Sécurité
CAERT	Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme
CCCR	Cellule de Coordination et de Conseil Régionale
CCR	Cellule de Coordination Régionale
CDS	Comité de Défense et de Sécurité
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CELLRAD	Cellule de prévention de la Radicalisation
CEMOC	Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint
CEPOL	Collège Européen de Police
CNC	Comité National de Coordination
CSS	Collège Sahélien de Sécurité
EASO	European Asylum Support Office
EBCGA	European Border and Coast Guard Agency
EUCAP	European Union Capacity Building Mission
EUTM	European Union Training Mission
FFU	Fonds Fiduciaire d'Urgence
FIAPP	Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
MLS	Monitoring and Learning System
PAGS	Programme d'Appui au G5 pour la Sécurité au Sahel
PCMS	Plateforme Commune en Matière de Sécurité
PSDC	Politique de Sécurité et de Défense Commune
SP	Secrétariat Permanent
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain
UFL	Unité de Fusion et de Liaison

ANNEXE 1. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action et pourra être révisée tant que nécessaire. Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice du cadre logique sera utilisée à des fins de suivi de résultats: des colonnes supplémentaires seront insérées pour ajouter la ligne de base et la cible de chaque indicateur, soit à l'occasion de la signature du contrat, soit pendant la phase initiale de démarrage, de même que des colonnes supplémentaires pour les cibles intermédiaires (points de référence), pour les indicateurs « output » et « outcome » s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus de façon régulière (valeur actuelle), pour des fins de rapportage. Le rapport de démarrage devra inclure le cadre logique complet (incluant les lignes de base/cibles). Les rapports intermédiaires fourniront un cadre logique mis à jour avec des valeurs actuelles pour chaque indicateur. Le rapport final devra annexer le cadre logique avec la ligne de base ainsi que la valeur finale de chaque indicateur.

* Selon la définition CAD de l'OCDE, le terme « résultat » inclut les « outputs » (extrants), « outcomes » (effets directs) et « impact » (incidence à long terme) de l'action

	Chaine de résultats* (maximum 10 au total)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendu)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact (incidence a long terme)	Contribuer à renforcer la sécurité des cinq Etats membres du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), d'identifier les défis communs auxquels ils doivent faire face et les moyens d'y répondre dans une optique de coopération régionale.	Nombres de stratégies, politiques et plan élaborés et/ou directement financés et mis en oeuvre	Rapports du projet Stratégie et/ou plan d'actions rédigés	Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à se mieux coordonner, notamment en matière de gestion de frontières communes et dans le domaine de la sécurité et la migration; Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à soutenir une coopération régionale formalisée;

Objectif(s) spécifique(s):	Renforcement des capacités des organes du G5 SAHEL.	Nombres de stratégies, politiques et plan élaborés et/ou directement financés et mis en œuvre	Rapports du projet Stratégie et/ou plan d'actions rédigés	Le G5 Sahel confirme son engagement à contribuer à une meilleure coordination régionale, notamment dans le secteur de la gestion des frontières communes et de la sécurité;
Autres résultats : Extrants directs	<p>Résultat 1 : « En synergie avec la CCCR, les capacités du Secrétariat Permanent du G5 Sahel en matière de défense et de sécurité, et des structures de formation des cadres qui lui sont rattachés sont renforcées »</p> <p>Résultat 2 : « Le Secrétariat Permanent est soutenu dans son action en matière de Développement et Gouvernance et son fonctionnement interne est renforcé »</p> <p>Résultat 3 : « Les capacités de coopération et de coordination entre le SP et les CNC sont renforcées »</p>	<p>Nombre de membres du personnel des institutions gouvernementales, des FSI et des acteurs non-étatiques compétents formés à la sécurité, à la gestion des frontières, à la CVE, à la prévention des conflits, à la protection des populations civiles et des droits de l'homme</p> <p>Nombres de stratégies, politiques et plan élaborés et/ou directement financés et mis en œuvre</p> <p>Nombre de membres du personnel des institutions gouvernementales, des FSI et des acteurs non-étatiques compétents formés à la sécurité, à la gestion des frontières, à la CVE, à la prévention des conflits, à la protection des populations civiles et des droits de l'homme</p>	Rapports du projet Stratégie et/ou plan d'actions rédigés	<p>Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à participer et soutenir le Secrétariat Permanent du G5</p> <p>Les gouvernements des pays membres du G5 Sahel confirment leur engagement à participer et soutenir les structures de formation de cadres de format G5 (en particulier le Collège Sahélien de Sécurité et l'Académie Régionale de Police) et à y associer les structures centrales (ministères) et de formation (écoles).</p>

		Nombres de stratégies, politiques et plan élaborés et/ou directement financés et mis en œuvre		
--	--	---	--	--